

# NATUROPE



Bulletin du Centre Européen d'Information pour la  
Conservation de la Nature

No 1

Printemps  
1968

CONSEIL DE L'EUROPE,  
STRASBOURG  
FRANCE



# CENTRE EUROPÉEN D'INFORMATION POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Toutes considérations esthétiques et culturelles mises à part, le coût sur les plans économique et social, d'une conservation inadéquate des ressources naturelles, non seulement pour notre génération, mais pour les générations futures, est incommensurable. Dans la lutte contre l'épuisement ou la mauvaise utilisation des ressources naturelles et de notre milieu physique, la coopération d'une opinion mieux informée est essentielle puisque toutes les catégories de citoyens, d'une manière ou d'une autre, exploitent ces ressources et utilisent ce milieu. Il est donc d'une importance vitale de faire comprendre au public les dangers que comporte une exploitation irréfléchie de ces ressources et de lui inculquer une meilleure connaissance de ce que devrait être son comportement à l'égard de son milieu naturel.

C'est à cette fin que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe est convenu de créer, en 1967, un Centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature placé sous l'égide du Comité européen pour la Sauvegarde de la Nature et des Ressources Naturelles.

Le Centre fait partie du Secrétariat Général et agit en étroite collaboration avec des agences nationales établies dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Il est dirigé et contrôlé par un Comité directeur qui soumet chaque année un rapport au Comité européen.

Le but du Centre est de stimuler et de développer la publicité relative à la conservation de la nature par la mise en commun des idées et des moyens et par le développement de la coopération entre les organismes publics et privés intéressés.

L'arbre, symbole de la nature, entouré du cercle de douze étoiles du Conseil de l'Europe, est l'emblème adopté pour l'action menée par le Conseil dans le domaine de la conservation de la nature.

La création de l'emblème a été confiée à M. Prosper du Bois-Reymond de Zurich, Suisse.

## COMITÉ DIRECTEUR DU CENTRE 1967-1968

### BELGIQUE

**Mr. E. J. J. KESTELOOT,**  
Directeur du Service de la Conservation de la Nature.  
Institut Royal des Sciences Naturelles en Belgique.  
31, rue Vautier,  
BRUXELLES 4.

### R.F. D'ALLEMAGNE, Dr. H. LOHMEYER,

Wiss. Oberrat im Institut für Raumforschung in der  
Bundesanstalt für Landeskunde und Raumforschung.  
Postfach 130.  
Michaelshof.  
532 BAD GODESBERG.

### FRANCE,

**M. G. TENDRON (Président),**  
Sous-Directeur au Muséum National d'Histoire Naturelle  
chargé du Service de Conservation de la Nature.  
57, rue Cuvier,  
75 PARIS V°.

### ITALIE,

**Prof. M. PAVAN,**  
Direttore Istituto di Entomologia Agraria Università di Pavia.  
Via Taramelli 24,  
PAVIE.

### PAYS-BAS,

**M. Z. SALVERDA,**  
State Institute for Nature Conservation Research.  
Laan van Beek en Royen 40-41,  
ZEIST.

### SUÈDE,

**M. L. E. ESPING,**  
Head of Division.  
The Swedish Nature Conservancy Board Stratens Nature-  
vaardsnämnd,  
Box 1104,  
SOLNA 1

### ROYAUME-UNI,

**M. P. CONDER,**  
Royal Society for the Protection of Birds.  
The Lodge,  
SANDY  
Bedfordshire.

Photo de la couverture: Paysage à Oberbayern, Rép. Féd.  
d'Allemagne. (Photo: Dr O. Kraos.)

## ÉDITORIAL

Voici le premier numéro du Bulletin du Centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature.

Nous avons décidé de l'appeler « Naturope ». Notre but est de répandre des idées sur la manière de faire connaître au public la conservation de la nature. Le bulletin est donc destiné à tous ceux qui ont la charge d'exposer la nécessité de conserver la nature et les ressources naturelles ainsi que les moyens d'y parvenir. Son contenu sera étroitement fondé sur les renseignements transmis par les Agences Nationales du Centre.

« Naturope » sera pour le moment publié deux fois par an. Chaque numéro comprendra normalement les sections suivantes:

- (i) une étude approfondie d'une campagne publicitaire avec une description des méthodes, de l'organisation, des résultats etc.;
- (ii) des articles sur des événements importants concernant la conservation de la nature;
- (iii) de brèves notes sur des questions d'information relative à la conservation.

Dans ce numéro cependant la troisième section est consacrée à la description des tâches du Centre.

John C. Robertson  
Editeur

« Naturope » est publié par le Centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.

Editeur responsable: **M. STEN RENBORG.**  
Editeur: **M. JOHN C. ROBERTSON.**  
Imprimeur: Imprimerie H. Studer, S.A., Genève, Suisse.  
Les textes peuvent être reproduits à la condition que la source soit mentionnée et qu'une copie soit adressée à l'éditeur.

« Naturope » est fourni sur demande adressée aux Agences Nationales respectives (voir adresses à la dernière page de couverture).

Les idées et opinions exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil de l'Europe.

NATUROPE  
N° 1

Printemps 1968

## SOMMAIRE

Page

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION  
**MESSAGE A LA MER** 2  
Georges Tendron

FAITS NOTOIRES  
**L'EAU, ÉLÉMENT VITAL** 8  
Sénateur G. Housiaux

L'ANNÉE EUROPÉENNE DE LA  
**CONSERVATION DE LA NATURE-1970** 11  
R. E. Boote  
E. Kesteloot

BRÈVES NOTES  
**ACTIVITÉS DU CENTRE EUROPÉEN  
D'INFORMATION POUR LA  
CONSERVATION DE LA NATURE** 16



## GEORGES TENDRON

*Service de Conservation de la Nature  
Museum National d'Histoire Naturelle, Paris*

De nos jours, les groupements reconnus d'utilité publique et les autres associations culturelles, dont l'existence est nécessaire, ont souvent du mal à subsister. Les temps ont changé, les riches mécènes qui les aidaient se font rares. Or, pour remplir leur mission, ces organismes ne doivent pas seulement s'adresser à un cénacle, certes éminent, mais se faire connaître d'un très large public, tout en introduisant profondément en lui la nécessité des causes défendues ou soutenues. La difficulté s'est encore considérablement accrue du fait de la masse des produits — souvent en concurrence les uns avec les autres — voire des idées qui circulent. De nos jours aussi le rythme d'augmentation démographique a pour effet de multiplier les problèmes, problèmes majeurs qui appellent d'une façon urgente l'accroissement des mécénats: les mécénats de technique et d'action. Les organismes officiels ou semi-officiels, nationaux ou internationaux se heurtent parfois également à des insuffisances de moyens, de structure et de souplesse. Ils ne peuvent pas toujours, eux non plus, appliquer les méthodes nouvelles, nécessaires et confirmées de diffusion et d'information.

Il ne s'agit pas ici d'apporter une solution définitive et magistrale à ce problème, mais d'ouvrir une porte sur l'aide que des sociétés commerciales peuvent apporter. Il existe sans aucun doute dans le « monde des affaires » des puretés d'intention et un besoin de « retour à la collectivité », témoin la campagne menée depuis cinq

années pour la protection de la nature par l'hebdomadaire franco-belge « Femmes d'aujourd'hui » à qui l'on doit l'« Opération Mondiale Message à la Mer ». L'idée de base de cette opération est de faire participer de très nombreux lecteurs<sup>1</sup> à une œuvre d'utilité humaine.

### Opération à l'échelle mondiale

L'opération débute en 1962 par un jeu de plage; 1159 bouteilles lestées de messages d'enfants belges sont immergées en Mer du Nord. Les résultats intéressent bientôt le Service Central Hydrographique de la Marine Nationale (France) qui dès lors va apporter son appui total aux organisateurs. Ces derniers, à la suite de ce succès, vont obtenir l'aide et l'aval d'organismes scientifiques et touristiques, officiels et privés, français, belges et internationaux. Il s'agit du Museum National d'Histoire Naturelle à travers son Service de Conservation de la Nature, de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, de la Commission Internationale de Tourisme...

En 1964, 150.000 messages sont immergés en Mer du Nord et dans le golfe de Gascogne; l'opération prend donc une dimension européenne et les bouteilles traditionnelles sont remplacées par des enveloppes en matière plastique, conformes à celles utilisées par la Marine Nationale. Ces enveloppes sont larguées d'un bâtiment, le « Louis Lumière », appartenant aux Messageries Maritimes

<sup>1</sup> Tirage de « Femmes d'aujourd'hui »: entre 1.600.000 et 1.800.000 exemplaires par semaine.

et S.A.R. le Prince Albert, Président de la Croix-Rouge de Belgique, assiste aux cérémonies de départ. Nouveaux succès. Cette expérience prouve l'existence de courants-relais rendant illusoire les zones d'interdiction de rejets d'hydrocarbures et démontre l'existence de zones de stockage de mazout, recélant parfois des quantités énormes qui attendent que des circonstances de vent exceptionnelles les rabattent un jour sur une côte. C'est à ce moment que la Société Nationale de Protection de la Nature (France) décerne à « Femmes d'Aujourd'hui » sa grande médaille d'argent.

L'escalade continue et, en 1966, l'Opération devient mondiale. Elle s'appellera désormais « Opération Mondiale Message à la Mer » (O.M.M.M.) et, soutenue par l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme, elle est choisie comme l'un des thèmes principaux de l'Année Internationale du Tourisme (1967), proclamée par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. Des chefs d'Etat, des Ministres, des personnalités internationales vont apporter leur haut patronnage à l'Opération<sup>1</sup>.

### Ampleur de l'opération

La Compagnie Générale Transatlantique et Air-France collaborent largement aux nombreuses immersions. Depuis le « France », 250.000 messages sont lâchés sur la route Le Havre-New York et l'accueil de la presse américaine et canadienne est exceptionnel. Quelques mois plus tard, dans la Mer des Caraïbes, le S.S. Antilles immerge

<sup>1</sup> L'O.M.M.M. est aujourd'hui placée sous le Haut Patronnage de:

- S.A.S. Rainier III, Prince Souverain de Monaco, Président de la Commission internationale pour l'Exploration scientifique de la Mer Méditerranée
- S.E. Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal
- S.A.R. le Prince Albert de Liège, Président de la Croix-Rouge de Belgique
- M. Peter Smithers, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
- M. J. Rouillier, Secrétaire Général de l'I.M.C.O.
- M. Raymond Marcellin, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire
- M. Pierre Messmer, Ministre des Armées
- M. Olivier Guichard, Ministre de l'Industrie
- M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Tourisme
- M. Jean Morin, Secrétaire Général de la Marine marchande
- M. André Gougenheim, Ingénieur général hydrographe de la Marine française, Membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes
- des Ministres belges, MM. Pierre Wigny, Ministre de la Culture française, Ch. Heger, Ministre de l'Agriculture, R. A. Van Alstande, Ministre de la Culture néerlandaise, Frans Grootjans, Ministre de l'Education nationale, Jan Piers, Ministre-Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et au Tourisme, M. Toussaint, Ministre-Secrétaire d'Etat à l'Education nationale
- de la Marine marchande
- et de l'Union internationale des Organismes officiels de Tourisme (U.I.O.O.T.)



50.000 messages qui ont été transportés jusqu'à Fort-de-France par Air-France. Les résultats affluent au Service Central Hydrographique français; le Ministère des Affaires Etrangères charge alors les productions internationales de l'O.R.T.F. de la réalisation d'un film de 20 minutes sur l'O.M.M.M. et la pollution des mers. Ce film traduit en sept langues va toucher 200 millions de téléspectateurs en Afrique, Asie, Amérique du Nord et du Sud...

Ce document est diffusé au début 1967. Cette même année, le continent africain « entre dans la danse ». Le Président de la République du Sénégal, Monsieur Senghor, participe personnellement aux manifestations de l'O.M.M.M. 50.000 messages sont immergés au large de la côte sénégalaise. La Compagnie Air-Afrique, création de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (O.C.A.M.), apporte son entier concours. Puis, lors d'une immersion commémorative de 50.000

L'illustration du titre montre le navire libérien « Torrey Canyon » échoué sur les rochers de Seven Stones en mars 1967. Cet accident a brusquement attiré l'attention du public sur le grand danger que présente la pollution des mers par le mazout. (Photo: Central Office of Information, London.)

La photographie ci-dessus montre le Prince Rainier III de Monaco, Président de la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée, exprimant le soutien de la Principauté de Monaco à la campagne « Message à la Mer ». (Photo fournie par le Museum National d'Histoire Naturelle, Paris.)

OPERATION MONDIALE  
MESSAGE A LA MER



Map drawn by Secretariat based on material supplied by  
The National Museum of Natural History, PARIS.

Carte dessinée par le Secretariat sur la base d'informations  
communiquées par le Museum National d'Histoire Naturelle  
PARIS.

BARTHOLOMEW'S 'NORDIC' PROJECTION

WORLD OPERATION  
MESSAGE IN THE SEA



ZONES DE LANCEMENT		LAUNCHING ZONES	
Mer du Nord, Pt du Raz	Juin 64	1,2	North Sea, Raz Pt. June 64
Le "France"	Octobre 66	3,4	The "France" October 66
Caraibes	Décembre 66	5	Caribbean December 66
Sénégal	Mai 67	6	Senegal May 67
Mer du Nord	Juin 67	7	North Sea June 67
Bretagne	Octobre 67	8	Brittany October 67
Méditerranée	Novembre 67	9	Mediterranean November 67
Avenir		F	Future

Les Sept Iles, archipel situé au nord de Perros Guirec servent de refuge à de nombreux oiseaux de mer. Hélas! La «marée noire» qui a envahi toute la région n'a pas épargné les îles et parmi les oiseaux qui les habitent, un grand nombre a été victime de la boue visqueuse. Photo de droite: Un macareux, perroquet de mer, pris dans la gangue visqueuse aux Sept Iles.

(Photo: Agence France Presse)

Ci-dessous: Pour symboliser la lutte contre la pollution des mers par le mazout, une lampe «Message à la Mer» a été remise le 28 mai au Sénégal, à l'occasion d'une réception chez S.E. le Président Senghor.

Cette lampe qui utilise le pétrole comme carburant, provient d'un navire pétrolier et sa flamme, allumée par le Président Senghor le 28 mai, brûlera aussi longtemps que durera la lutte contre la pollution des mers par le mazout, c'est-à-dire tant que n'aura pas été obtenue l'interdiction totale des rejets du mazout en mer.



messages en Mer du Nord, la Princesse Paola de Liège immerge le 500.001<sup>e</sup> message rédigé par le Président Senghor, contresigné par Monsieur Haman Diari, Président du Niger et de l'O.C.A.M.; ce document consacre l'appui sans réserve de quinze pays africains à l'O.M.M.M.; quelques semaines après, Monsieur Fofana, Ministre de l'Information et du Tourisme du Sénégal, vient apporter aux pêcheurs bretons, au cours de la cérémonie de l'O.M.M.M. à Lorient, présidée par Monsieur Raymond Marcellin, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le témoignage de solidarité des pêcheurs sénégalais.

En novembre 1967, L.L.A.A.S.S. le Prince Souverain et la Princesse de Monaco président l'O.M.M.M. qui se déroule dans la Principauté et des immersions de messages ont lieu à partir de la bouée laboratoire de la Délégation à la Recherche Scientifique, dite bouée Cousteau.

Enfin un pays de l'Est, la Roumanie, demande officiellement à participer à l'O.M.M.M. et déjà

l'Orient attend ses premières immersions de messages qui auront lieu sous peu au départ de Bombay...

### Succès de l'opération

Il est déjà possible de dresser un bilan des succès remportés par l'O.M.M.M. Tous les «chargés de mission» en matière de Protection de la Nature, nationaux ou internationaux, qu'ils aient ou non apporté leur concours, ne peuvent que se réjouir des dimensions prises par cette campagne pour la conservation des océans. Et cela d'autant plus que la mise en place du mécanisme directeur, le déroulement des différentes opérations se sont faits dans des conditions qu'aucun d'entre eux n'aurait pu assurer, même envisager. Ceux qui ont participé de près ou de loin à l'O.M.M.M. ont augmenté leur audience au sein d'un large public souvent peu informé de leurs activités. La propagande et la publicité procurée par les différentes catégories de presse en est une preuve manifeste; en contre-partie indispensable, l'O.M.M.M. ap-

porte aux milieux spécialisés de la presse une matière de qualité puisque ces derniers lui accordent une très large audience. Cette matière à informations qui existait à l'état latent se trouve concrétisée et amplifiée par le côtoiement, la superposition d'individus et d'organismes parfois très divers. Il en est résulté un édifice de résonance qui, sans le catalyseur O.M.M.M., n'aurait peut-être jamais existé; qui plus est ces contacts serviront dans le futur à l'accomplissement des programmes professionnels de chacun.

### Résultats scientifiques

Cet édifice devient le support d'un véritable «Brain-Trust» contre la pollution des mers. On y fait des découvertes. La couleur bleue préconisée par le Professeur Capart comme étant invisible pour les oiseaux de mer est adoptée pour la fabrication des messages après une expérience faite en rade de Brest avec le Service Central Hydrographique de la Marine Nationale qui, lui, utilisait la couleur orange. Les résultats sont très probants et désormais le bleu est adopté par la Marine Nationale pour ses études de Dynamique marine. Les laboratoires UCB-Sidac mettent au point un matériau spécial sur lequel les messages sont imprimés. Il s'agit d'un nouveau «papier» en matière plastique, imputrescible et inaltérable à l'eau de mer qui révolutionnera peut-être bientôt la cartographie marine. Enfin et surtout les renseignements recueillis sur les courants de surface par les centaines de milliers de messages immergés dans le monde apportent au Service Central Hydrographique une contribution scientifique inestimable.

### Le facteur humain

En dehors des organismes de protection de la Nature, d'autres groupements, sociétés commerciales... qui ont apporté leur concours, tels que la Compagnie Générale Transatlantique, Air France, Air Afrique, ont été mis en vedette et ont retiré du prestige dans de nombreux pays. Des contacts humains entre peuples ont été établis comme le prouve le message de solidarité des pêcheurs sénégalais aux pêcheurs bretons apporté par Monsieur Fofana, Ministre sénégalais, venu dans ce but à la Journée bretonne Message à la Mer. L'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme a trouvé dans l'O.M.M.M. un thème de grand intérêt pour l'Année Internationale du Tourisme. Devant la valeur des renseignements et de l'aide qu'elle procure, le Conseil de l'I.M.C.O.

(Organisation inter-gouvernementale Consultative de la Navigation Maritime) prend la décision d'inviter tous les Etats membres à entrer en rapport avec l'O.M.M.M.

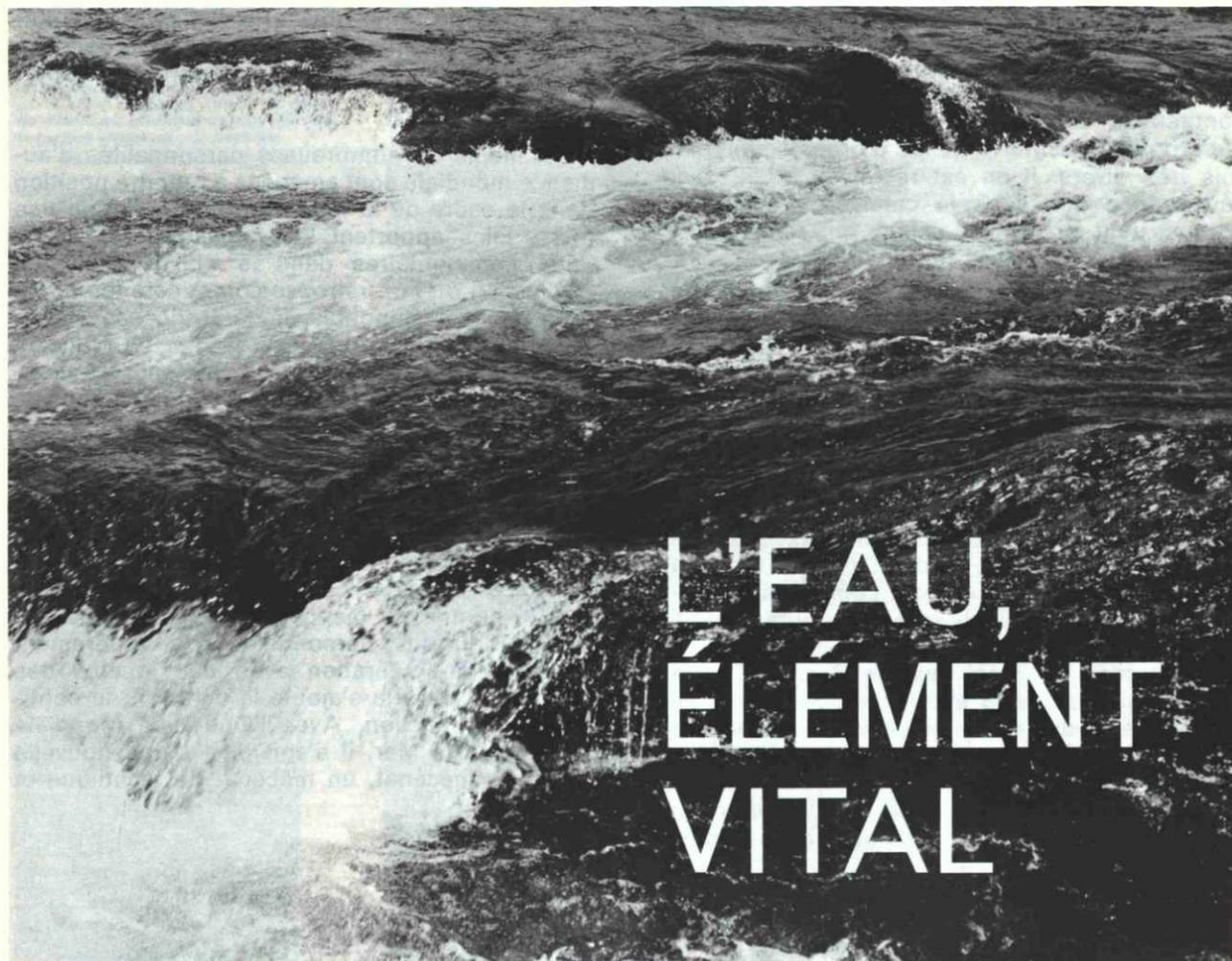
De même de nombreuses personnalités d'audience mondiale sont amenées à prendre position dans le cadre de la lutte contre la pollution des mers. Elles apportent leur signature et parfois leurs commentaires dans le «Livre d'Or» de l'O.M.M.M. où l'on retrouve côte à côte les noms du Président Senghor, de la Princesse Paola, du Prince Albert, du Prince Rainier de Monaco, ceux de savants comme Jean Rostand, Gougenheim, Capart... de personnes connues dans le monde des Lettres, des Arts, etc. comme Maurice Chevalier, Alain Bombard, André Maurois, le Duc de Windsor...

A quoi, à qui devons-nous la réussite de cette campagne contre la pollution des mers? A une structure solide, celle de Femmes d'Aujourd'hui qui lui permet de disposer d'un certain budget mais surtout d'un personnel qualifié entièrement consacré à l'Opération avec des locaux, des machines... A cela s'ajoute la décision de continuité dans l'action. Avec l'Opération Mondiale Message à la Mer, il s'agit bien d'une nouvelle forme de mécénat, un mécénat de technique et d'action.

### Conclusions

Mais aussi utile et séduisante que soit cette nouvelle forme de mécénat, elle nécessite impérativement beaucoup de prudence. Seules des initiatives privées provenant d'organisations bien structurées et de bonne réputation doivent être prises en considération avant de lui apporter caution, aide et soutien. Ce choix est difficile; les propositions peuvent être très alléchantes. Il ne saurait être question de s'engager dans une campagne de protection des cochenilles organisée par un fabricant de produits chimiques... Les partenaires dans une opération telle que l'O.M.M.M. ne doivent pas avoir d'arrière-pensées et donc agir en toute sincérité. Toute tricherie pourrait gravement atteindre la moralité de la cause et des institutions en présence.

Le mécénat de technique et d'action étant une formule nouvelle, du moins pour l'Europe occidentale, elle devra faire ses preuves. Souhaitons donc bon succès final à l'Opération Mondiale Message à la Mer et accueillons avec confiance le nouveau projet de Femmes d'Aujourd'hui qui organise une campagne européenne et peut-être mondiale pour la préservation de la faune: l'Opération Arche de Noé qui, entamée en Belgique, trouvera prochainement en France ses premiers échos.



## SÉNATEUR HOUSIAUX Belgique

Président du Comité d'Organisation pour le Lancement de la Charte Européenne de l'Eau et la campagne publicitaire pour la conservation des eaux.

Le Conseil de l'Europe fut saisi en 1963 de propositions émanant de 4 de ses commissions: la Culturelle et la Sociale, l'Agriculture et les Pouvoirs Locaux, qui chacune, en ce qui la concerne, saisissait l'Assemblée Consultative du problème de la pollution des eaux.

Un Groupe de travail *ad hoc* fut constitué et finalement, en 1965, l'Assemblée adoptait à sa session d'octobre douze principes de base relatifs à la pollution des eaux et, immanquablement, aux ressources en eau.

Parallèlement, la question était soulevée au niveau de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (Genève) qui, dans une autre rédaction, adoptait des principes identiques à ceux qu'avait admis le Conseil de l'Europe, n'évitant de s'engager qu'en ce qui concerne les eaux internationales, ce qui aurait requis des négociations préalables avec les gouvernements.

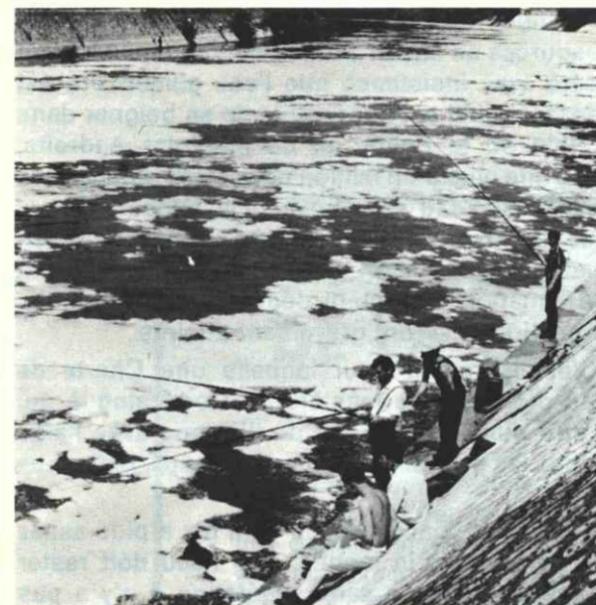
Ainsi, tant du point de vue des représentants des 18 parlements européens que du point de vue des experts délégués par les gouvernements de tous les Etats européens membres de l'O.N.U., une ligne de conduite identique était adoptée. L'événement, riche d'avenir, est suffisamment important pour être souligné.

C'est que l'eau, source de vie, est précieuse et rare et qu'avec le développement des industries et l'accroissement des hommes sa rareté s'accroît et sa pureté est mise en péril.

Aujourd'hui ceci ne fait plus de doute pour personne. Encore est-il impératif de faire passer dans le domaine de la loi et dans le domaine réglementaire les lignes d'action définies par les principes sur lesquels l'accord a pu être fait.

Une circonstance heureuse favorise la solution du problème: la plupart des Etats de l'Europe occidentale: la France, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni (pour ne citer que les plus grands) ont adopté, au cours des huit dernières années, des législations nou-

(Photographie du titre: Ragner Frislid.)



Détergents sur la Seine, à Paris. (Photo: UNESCO.)

velles apportent des solutions à peu près semblables. Admirons qu'en dépit des origines différentes de leurs droits respectifs, les textes issus de leurs organes législatifs se soient rejoints sur l'essentiel.

Pareille circonstance allait permettre d'envisager une convention internationale.

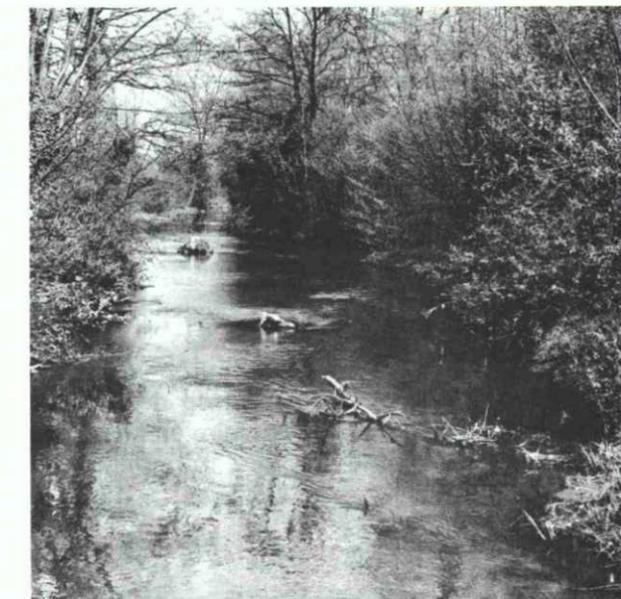
C'est la question qui préoccupe pour l'instant un Groupe de travail du Conseil de l'Europe.

A première vue, une convention semblable doit avoir pour objet les eaux internationales — celles qui forment la frontière d'un Etat avec un autre Etat ou celles qui coulent de l'un à l'autre. Le problème se pose en effet. La souveraineté nationale permet-elle de polluer «ad libitum» des eaux que l'on partage avec ses voisins, causer aux



Etats d'aval des dommages graves qui peuvent aller jusqu'à l'impossibilité d'user de quelque manière que ce soit des eaux que l'on reçoit? Constatant l'évidence d'une réponse négative à ces questions, c'est indiquer en même temps déjà la difficulté des solutions qu'il s'agit d'élaborer. Et cependant, c'est encore limiter le problème que de ne parler que des eaux internationales.

Les industries restent les plus gros utilisateurs d'eau. Qui s'approvisionnera «dans le courant d'une eau pure» ne verra-t-il pas grever d'une manière insupportable son prix de revient s'il doit restituer l'eau à la rivière dans un état de pureté semblable à celui qu'elle avait quand il l'a reçue? L'utilisateur d'aval peut-il être légitimement contraint à des frais importants d'une dépollution d'une eau impure, grevant ainsi d'une



autre façon le prix de ses produits? C'est là le problème qui se pose déjà dans le cadre de chacun de nos pays. Il se pose avec une acuité accrue du point de vue international. Il est trop aisé pour un utilisateur quelconque de peser sur son gouvernement national en montrant que son concurrent étranger n'est pas soumis aux mêmes obligations de dépollution... Et même s'il l'est, il est trop facile de dire que la loi n'est pas appliquée chez le voisin avec une rigueur égale à celle que l'on subit.

Une autre dimension vient de la nécessité dans laquelle on se trouve de compenser le manque

La photographie ci-dessus montre la part de l'eau dans la beauté d'un paysage. (Photo: Conseil de l'Europe.)

La photographie de gauche montre l'utilisation de l'eau dans l'industrie et les transports. Vue du Bassin de Maashaven, Rotterdam. (Photo: K. M. Aerocarto m.v.)

d'eau d'un bassin, ne fut-ce que pour des usages limités comme celui de l'alimentation, en empruntant des cubages de plus en plus importants dans un autre bassin versant.

Si la loi nationale a tenté de résoudre les problèmes qui s'expriment dans le cadre de ses frontières, la loi internationale doit intervenir pour rendre égales, dans les différents pays, la garde et la sauvegarde de la qualité et de la quantité des eaux. Pareille entreprise est essentielle puisqu'elle met en cause l'un des éléments qui touchent à la vie même de l'humanité.

Mais sauvegarder les ressources en eau, procéder à l'indispensable dépollution que l'auto-épuration est impuissante à assumer, éviter que ne soient rejetés des éléments qui ne soient pas biodégradables, tout cela implique des frais importants tant des pouvoirs publics que des particuliers. Ainsi, compte-t-on, pour la Belgique, et rien que dans le secteur public, des investissements de l'ordre de 15 milliards de francs belges pour les dix prochaines années.

Aussi n'est-il pas étonnant que dès que l'on passe des législations que chacun approuve à leur exécution, des levées de boucliers se produisent. L'application de la législation française soulève actuellement dans l'Artois et le Nord de vives protestations; les protestations viennent de gagner le bassin Rhin-Meuse, unissant l'Alsace et la Lorraine...

C'est pourquoi le Conseil de l'Europe a estimé que si l'on voulait arriver sans trop de peine à des résultats pratiques, il fallait faire en sorte que la population soit rendue tout à fait consciente

du danger qu'elle court par la disparition des ressources en eau et par sa pollution; qu'il lui soit répété avec insistance que l'eau alimentaire est menacée; qu'il est impossible de se baigner dans le Rhin ou la Seine, en de multiples endroits, parce que plus d'un million de germes pathogènes dénaturent l'eau et menacent le nageur; que si aucune mesure de sauvegarde n'est prise maintenant, la génération future se trouvera devant une situation à ce point dégradée que sa santé, ses loisirs en seront gravement atteints.

C'est la raison pour laquelle une Charte de l'Eau propose une manière de Dodécalogue qui va être publié au travers de l'Europe avec l'aide de tous les pouvoirs publics, nationaux, régionaux et locaux.

Il faut que chacun sache qu'il n'y a plus assez d'eau pour tout le monde; que l'eau doit rester source de vie; que sans végétation il n'y a pas d'eau et que sans eau il n'y a pas de végétation; que l'on a besoin de l'eau pour faire du pain comme pour faire de l'acier et qu'il faut dès lors que les ressources en eau soient bien gérées; que notre génération est comptable de cette richesse vis-à-vis des générations futures et que pour résoudre l'immense problème qu'elle présente aujourd'hui, c'est au plan de l'Europe qu'il doit être affronté.

Pareille prise de conscience est indispensable pour que des sacrifices puissent être réclamés aux hommes.

Tous ceux qui se préoccupent des grands problèmes de l'écologie humaine doivent faire leur combat qu'il faut mener à cette fin.

## UNE CHARTE DE L'EAU

Elaborée par le Comité européen pour la Sauvegarde de la Nature et des Ressources naturelles sur la base d'une proposition de l'Assemblée Consultative, la Charte européenne de l'Eau a été adoptée à l'unanimité par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, au nom des dix-huit Gouvernements membres.

La Charte comporte un préambule et douze articles, chacun d'entre eux consistant en l'énoncé d'un principe assorti d'un commentaire. Les douze principes figurent ci-après. Une brochure contenant le texte intégral de la Charte est disponible sur demande.

**Il n'y a pas de vie sans eau. C'est un bien précieux, indispensable à toutes les activités humaines.**

**Les ressources en eaux douces ne sont pas inépuisables. Il est indispensable de les préserver, de les contrôler et, si possible, de les accroître.**

**Altérer la qualité de l'eau, c'est nuire à la vie de l'homme et des autres êtres vivants qui en dépendent.**

**La qualité de l'eau doit être préservée à des niveaux adaptés à l'utilisation qui en est prévue et doit notamment satisfaire aux exigences de la santé publique.**

**Lorsque l'eau, après utilisation, est rendue au milieu naturel, elle ne doit pas compromettre les usages ultérieurs, tant publics que privés, qui seront faits de celui-ci.**

**Le maintien d'un couvert végétal approprié, de préférence forestier, est essentiel pour la conservation des ressources en eau.**

**Les ressources en eau doivent faire l'objet d'un inventaire.**

**La bonne gestion de l'eau doit faire l'objet d'un plan arrêté par les autorités compétentes.**

**La sauvegarde de l'eau implique un effort important de recherche scientifique, de formation de spécialistes et d'information publique.**

**L'eau est un patrimoine commun dont la valeur doit être reconnue de tous. Chacun a le devoir de l'économiser et d'en user avec soin.**

**La gestion des ressources en eau devrait s'inscrire dans le cadre du bassin naturel plutôt que dans celui des frontières administratives et politiques.**

**L'eau n'a pas de frontières. C'est une ressource commune qui nécessite une coopération internationale.**

## L'ANNÉE EUROPÉENNE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE - 1970

*L'Année européenne de la conservation de la nature (A.E.N.) a pour but d'attirer l'attention du public sur la nécessité d'aborder dans une optique nouvelle les effets qu'exercent sur la campagne le progrès technologique, les pressions démographiques et les attitudes d'une société en évolution. La nature ignorant les frontières politiques, il est devenu impossible de traiter ces problèmes au seul niveau national. Ils concernent chaque citoyen européen à qui il incombe personnellement d'œuvrer en faveur d'un milieu physique où l'homme puisse habiter et se délasser dans les conditions les plus favorables.*

*L'A.E.N. devrait fournir une démonstration des efforts conjugués entrepris par un grand nombre de nations pour améliorer le milieu naturel de l'homme. Elle s'ouvrira officiellement au début de 1970 par une conférence qui groupera à Strasbourg non seulement les représentants des dix-huit pays membres du Conseil, mais aussi ceux de nombreuses autres nations, d'organisations internationales et des cercles principalement intéressés. Ils s'emploieront à définir d'un commun accord la doctrine et les principes essentiels au maintien et à l'amélioration du milieu physique et à les codifier dans une déclaration européenne sur la conservation de la nature.*

*Trois types principaux d'activités nationales paraissent indispensables au succès de l'A.E.N. — étant entendu que leur choix ne doit pas avoir pour effet de limiter la portée et l'ampleur de l'effort de chaque pays:*

- 1. Des expositions et mesures connexes, centrales, locales, ayant pour but de mieux sensibiliser la population aux problèmes du milieu naturel;*
- 2. Des conférences de caractère général ou spécialisé, destinées à montrer aux chefs de file à tous les niveaux comment leur action et les responsabilités qu'ils exercent influent sur le milieu naturel et comment ils peuvent aider à le rendre plus agréable;*
- 3. Une participation personnelle, au moyen de projets de conservation spécifiques exécutés sur le plan national et à l'échelon local.*

*Des rapports sur les résultats des activités nationales et européennes menées au titre de l'A.E.N. ainsi que des propositions pour une action commune seront présentés en 1971 au comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles, au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et aux gouvernements.*

R. E. BOOTE (Royaume-Uni)  
Président du Groupe préparatoire de l'Année européenne de la Conservation de la Nature

# 1970

TEL  
EST  
LE  
DANGER



1.



2.

## 1. Pollution de l'air

## 2. Détritus

## 3. Erosion des sols



3.

# BUTS

# 1970

### Susciter une plus large compréhension:

- de l'étendue et de l'importance des ressources naturelles de l'Europe;
- du caractère, de l'étendue et des effets des facteurs humains sur ces ressources;
- du caractère limité des ressources naturelles de l'Europe.

### Faire prendre conscience:

- de la tendance de l'homme à détruire son milieu naturel;
- du pouvoir dont il dispose pour façonner ce milieu — terre, air, eau, vie sauvage et paysage — afin qu'il réponde à ses plus hautes aspirations;
- du besoin urgent de prendre des mesures positives et solidement fondées pour organiser le programme à long terme, la gestion et la mise en valeur du milieu naturel européen;
- de la contribution que le concept, les principes et les méthodes de conservation peuvent apporter à la création d'un milieu naturel salubre, et de leur potentiel d'influence sur l'unification de l'Europe.

### Susciter:

- dans l'esprit des peuples d'Europe le sentiment d'être personnellement et socialement dépositaires de leur patrimoine de ressources
- l'adoption, dans chaque pays membre, des mesures visant à résoudre les problèmes majeurs posés dans le milieu naturel;
- une coopération entre les Etats membres pour que leurs connaissances et leur compétence soient consacrées à la solution des problèmes communs et spécifiques posés par la conservation des ressources naturelles;
- la définition de nouveaux objectifs et de nouvelles méthodes permettant à l'avenir de déceler, orienter et, au besoin, contrôler

les tendances et activités humaines qui exercent une influence sur la qualité du milieu naturel.

### Activités nationales

Compte tenu des buts de l'Année européenne de la conservation de la nature et considérant la déclaration sur la conservation de la nature, il est suggéré de retenir, pour les colloques et conférences à l'échelon national, les objectifs précis suivants:

**faire connaître** à tous les milieux nationaux appropriés le but fondamental de la conservation, c'est-à-dire la planification, la gestion et le développement judicieux à long terme des ressources en terres, en air, en eaux et en vie sauvage;

**obtenir** l'accord de toutes les organisations sur la nécessité d'atteindre cet objectif;

**obtenir** de chaque organisation la définition précise de l'intérêt particulier qu'elle porte au paysage ou de ses exigences à l'égard de celui-ci.

### Identifier les aspects

à propos desquels des mesures immédiates peuvent être prises dans le cadre national, juridique et financier;

qui appellent des dispositions juridiques et financières supplémentaires afin que les mesures appropriées puissent être prises;

sur lesquels de nouvelles recherches, enquêtes et études sont nécessaires avant que des plans précis puissent être établis.

### Examiner

les principales exigences nationales en matière de sauvegarde du paysage et les tendances qu'elles reflètent;

les conditions nécessaires à une coopération à long terme pour formuler et appliquer une politique de sauvegarde;

le dispositif consultatif nécessaire pour réaliser cette coopération.

## ACTIVITÉS

EDGAR KESTELOOT Belgique

Coordonnateur pour  
l'Année européenne de la Conservation  
de la Nature — 1970

1970 sera donc l'Année Européenne de la Conservation de la Nature. Tous les pays membres du Conseil de l'Europe participeront à cette manifestation de même que l'Espagne et le Portugal qui ont également manifesté leur désir de se joindre à ce mouvement. Des contacts officiels sont actuellement établis avec la Finlande et certains pays de l'Est.

Le programme européen est déjà arrêté dans ses grandes lignes. La principale manifestation sera la conférence européenne qui se tiendra à Strasbourg au début de l'année et d'où l'on espère voir résulter des directives précises quant à la politique générale à appliquer en matière de conservation et de mise en valeur du milieu naturel européen.

Ce sera certainement sur le plan national que la gamme d'activités sera la plus étendue bien que la participation de chaque pays ne revête pas la même importance. Dans un certain nombre de pays, au début de l'année 1968, la préparation du programme national n'est encore qu'au stade initial bien que les projets commencent à se concrétiser. Toutefois, dans pratiquement tous les pays, le programme est déjà défini dans ses grandes lignes. Il est donc possible d'en donner un bref aperçu.

Le plus grand effort semble s'orienter vers le vaste domaine qu'est l'information et l'éducation du public. Tous les moyens de diffusion et toutes les techniques d'information seront mis à contribution et, en premier lieu, la télévision et la radio. Dans chaque pays, les autorités responsables adresseront des messages à la population; des allocutions et des appels de toutes sortes seront envoyés sur les ondes européennes. Des conférences ainsi que des expositions et des projections de films auront lieu dans presque tous les pays. L'émission d'un ou plusieurs timbres spéciaux est un excellent moyen de propagande et plusieurs pays l'ont envisagée. Plus originale est sans doute une campagne sur un thème plus spécifique comme «La journée de l'arbre» ou «Une semaine verte» qui, organisée

# 1970

dans l'ensemble du pays, allie l'effort éducatif à l'action concrète telle que plantations d'arbres, aménagement de zones vertes, travaux d'entretien de réserves naturelles, etc. La plupart des pays s'attaqueront tout particulièrement à la lutte contre les déprédations de la nature: l'érosion et les incendies, particulièrement fréquents dans la région méditerranéenne, les pollutions de toutes sortes qui sont partout l'apanage des pays industrialisés.

A cet égard, des études de base et un programme de recherches scientifiques devront être entamés. La conservation des eaux douces, la protection des sols et tout particulièrement la lutte contre l'érosion semblent susciter le plus grand intérêt. Si l'éducation et l'information sont importantes, l'aménagement du territoire est bien souvent la réponse concrète aux autres problèmes de conservation. A cet égard, beaucoup de pays ont accordé une attention toute particulière à la protection des paysages côtiers, au maintien de la flore et de la faune sauvages ou à la préservation des zones humides par la création de parcs ou réserves naturelles. A titre d'exemple, l'on peut citer le cas d'un pays qui a inscrit à son programme la création d'un important parc national. Ainsi 1970, l'Année de la Conservation de la Nature en Europe devra atteindre un double objectif: d'une part, une prise de conscience de chacun de nous et qui doit se traduire par une nouvelle attitude vis-à-vis de la nature et, d'autre part, le début de toute une gamme de réalisations pratiques.

**Deux exemples de timbres poste sur le thème: «Conservation de la nature».**



# 1970

## LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE

### Buts

La Conférence européenne sur la sauvegarde de la nature est destinée à provoquer une prise de conscience en Europe, en ce qui concerne non seulement la protection mais aussi la mise en valeur et le développement des ressources naturelles du continent — terre, eau, air et vie sauvage — en vue d'un usage judicieux du milieu dans son ensemble. Elle doit présenter une image nouvelle et dynamique de la théorie et de la pratique de la conservation, en soulignant la valeur esthétique et la nécessité économique de pratiques appropriées de gestion dans toutes les sphères des activités humaines qui exercent une influence directe sur le monde dans lequel nous vivons. Elle doit tenir compte, non seulement de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, mais des besoins futurs compte tenu de la croissance démographique, de l'évolution sociale et du relèvement des niveaux de vie. Elle doit mettre en lumière de nouvelles techniques par la mise en commun d'expériences, démontrer la nécessité d'une coopération internationale et indiquer la voie à une politique européenne de conservation.

La Conférence qui aura lieu au début de l'Année européenne de la nature (février 1970) donnera le ton des activités sur le plan national. La Déclaration qu'elle adoptera pour orienter la politique européenne de conservation devrait être discutée dans tous les pays participants à l'Année européenne de la nature et devrait préparer le terrain pour une Convention européenne de la sauvegarde de la nature. La Conférence aura lieu dans l'hémicycle de l'Assemblée et dans les salles de commissions du siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, France.

### Rapports nationaux et généraux

La Conférence discutera la politique et la pratique, et ne se bornera pas à des échanges d'informations de caractère général. A cette fin, une série de documents de base seront préparés par les rapporteurs généraux sur la base des rapports nationaux préparés par les pays membres et, éventuellement dans certains cas, par les organisations internationales.

Un projet de Déclaration sera rédigé en vue de son adoption par la Conférence et de son utilisation ultérieure comme instrument de publicité pour les activités nationales dans le cadre de l'Année européenne de la nature.

### Commissions techniques

Une commission sera créée pour chacun des thèmes principaux de la Conférence. La participation aux commissions techniques se fera sur invitation à l'exception des délégations gouvernementales qui auront le droit de désigner un ou deux délégués pour chaque commission dans les limites de la composition totale de leur délégation.

Les commissions techniques examineront les rapports généraux et les propositions (y compris les sections appropriées du projet de Déclaration) qui leur seront renvoyés par la séance plénière d'ouverture ou par le Comité de la Conférence et feront rapport à la session plénière en soumettant à celle-ci pour adoption les textes appropriés.

### Thèmes de la Conférence

#### Administration Foncière

Conservation du littoral; bords des lacs et régions marines.

L'agriculteur et le forestier face à la conservation de la nature.

#### Loisirs et tourisme à la campagne

Problèmes posés par la résidence secondaire.

Circulation routière, récréation de plein air et sport et leurs effets sur la campagne.

#### Technologie

L'industrie et la campagne.

Remise en valeur des terres érodées, y compris les terres abandonnées.

#### Education, formation et information

Formation et qualifications des planificateurs et des autres professions associées à la terre.

Participation des habitants à la sauvegarde de la campagne.

#### Recherche et études

Rôle de la recherche dans les sciences naturelles et sociales en ce qui concerne les effets de l'homme sur le milieu naturel.

Economie des ressources destinées à l'utilisation des terrains y compris l'analyse du rapport coût-profit de l'utilisation des terrains pour les loisirs.

Le texte ci-dessus est basé sur des recommandations qui seront soumises au cours des prochains mois par le Groupe préparatoire pour l'Année européenne de la conservation de la nature à l'examen du Comité européen et du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Des détails de ce programme sont donc susceptibles d'être modifiés.

# ACTIVITÉS DU CENTRE EUROPÉEN D'INFORMATION POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Les deux fonctions principales du Centre sont les suivantes:

- promouvoir la réalisation, par les organismes intéressés, de projets conjoints dans le domaine de l'information et de l'éducation en matière de sauvegarde de la nature;
- servir de « plaque tournante » pour la diffusion de matériel d'information, d'enseignement et de publicité mis à la disposition des organismes intéressés.

La tâche du Centre est tout d'abord de promouvoir l'échange d'informations relatives aux méthodes, aux techniques et aux moyens utilisés pour faire connaître la conservation de la nature et lui donner de la publicité. C'est ainsi que le Centre devra s'attacher à la réalisation des tâches suivantes:

- encouragement de la production de matériel d'information et d'éducation;
- promotion de projets d'information et d'éducation (campagnes par affiches, expositions, conférences etc.);
- production de bibliographies, d'analyses documentaires, de listes d'experts et d'organismes spécialisés, de catalogues; réponses aux demandes d'information.

Le Centre enregistrera également les initiatives et les réalisations modèles en matière de conservation de la nature qui pourraient servir d'exemples à ceux qui préparent des activités analogues.

Les documents devront normalement être fournis au Centre dans l'une au moins des langues officielles du Conseil de l'Europe (français et anglais). Les textes officiels fournis dans une autre langue devront être accompagnés d'un commentaire dans l'une des langues officielles.

Les informations seront généralement diffusées par le Centre dans les langues officielles.

## Matière

Ce que le Centre cherche à connaître est:  
« Comment le message en faveur de la conservation de la nature atteint-il le public? »

C'est pourquoi des renseignements sont demandés sur les moyens suivants utilisés pour la transmission du message à l'« homme de la rue »:

1. Campagnes (de presse, de publicité, etc.).
2. Enseignement.
3. Télévision et radio.
4. Films.
5. Publications.
6. Expositions.
7. Affiches.
8. Organisations.

## Agences nationales

Chaque gouvernement a nommé une Agence nationale; ces Agences sont les principaux correspondants du Centre dans les pays membres. Chaque Agence nationale est principalement chargée d'acheminer vers le Centre la documentation et les données relatives aux activités nationales dans le domaine de l'information, de la publicité et de l'éducation en matière de conservation de la nature et, inversement, de diffuser les renseignements envoyés au Centre vers les milieux compétents du pays intéressé. Les fonctions ainsi assumées par l'Agence nationale doivent pouvoir faire d'elle progressivement une institution centrale pour la coordination et la préparation de ces activités au niveau national. L'Agence nationale peut accréditer auprès du Centre d'autres organismes s'occupant de conservation de la nature.

Comme l'on s'en rendra compte en examinant la liste figurant à la dernière page de couverture, les Agences nationales sont en général étroitement rattachées à l'organisme national chargé de la coopération de leur pays avec le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles.

## Rôle des organisations non gouvernementales

En ce qui concerne le rôle des organisations non gouvernementales dans le cadre du Centre, une distinction sera établie entre les organisations nationales et les organisations internationales. En principe, seules ces dernières auront directement accès au Centre.

Ce sont, en général, les organisations privées qui ont les contacts les plus étroits avec le grand public. Dans beaucoup de pays, la sauvegarde de la nature est assurée autant par des organismes privés que par l'Etat. Dès lors, les activités de toutes les organisations non gouvernementales de nature à servir la coopération européenne devront être cataloguées. Il faudra persuader des organisations d'adresser au Centre des exemplaires ou copies de leurs programmes, publications, films documentaires et autre matériel éducatif, en échange d'un service régulier d'informations, d'idées nouvelles et de facilités de coopération et d'échange.

## LE CONSEIL DE L'EUROPE

Créé à Strasbourg (France) en 1949 le Conseil de l'Europe, première institution chargée de l'ensemble de la coopération européenne, groupe aujourd'hui dix-huit pays. Il a pour but de réaliser une union plus étroite entre ses Membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social.

Le Conseil de l'Europe comporte deux organes principaux. Le premier est l'Assemblée Consultative qui comprend 147 membres désignés par les parlements nationaux. Le second, le Comité des Ministres, qui est l'organe exécutif, se compose des Ministres des Affaires étrangères ou de leurs Délégués.

Tout en contribuant à l'harmonisation des attitudes politiques de ses Membres, tant dans les affaires européennes qu'à l'égard du reste du Monde, le Conseil met en œuvre un vaste programme de coopération intergouvernementale. L'harmonisation des législations, l'amélioration de la prévoyance sociale, la recherche pédagogique et la formation des maîtres, l'organisation d'expositions, le cinéma et la télévision culturelle, la défense des droits de l'Homme par une Commission d'enquête et une Cour internationale, ces quelques exemples suffisent à montrer l'étendue des activités du Conseil, qui ont donné naissance à plus de cinquante conventions internationales.

## LE COMITÉ EUROPÉEN POUR LA SAUVEGARDE ET DES DE LA NATURE RESSOURCES NATURELLES

Le Comité européen pour la Sauvegarde de la Nature et des Ressources naturelles est un des organes spécialisés qui aident le Comité des Ministres dans ses travaux.

En 1963, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de créer un comité composé d'experts nationaux, qui aurait pour mission de lui présenter des avis et des propositions sur toute question relative à la sauvegarde de la nature. En instituant ainsi un organe intergouvernemental permanent dans ce domaine, le Comité des Ministres reconnaissait que les problèmes de conservation sont de dimension européenne et ne peuvent être abordés efficacement que par la coopération entre Etats.

Le Comité européen se réunit chaque année à Strasbourg. Nombre d'organisations internationales, gouvernementales ou non, sont invitées aux réunions du Comité. L'Espagne et le Portugal, qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe, y sont également conviés en qualité d'observateurs. Le Comité a constitué plusieurs groupes de travail et groupes d'étude pour entreprendre les travaux préparatoires dans les divers domaines dont il s'occupe.

Les buts du Comité européen sont les « recherche et établissement des moyens d'action par des mesures concertées en vue d'assurer aux Européens la jouissance d'un milieu physique sain et équilibré, et de veiller à ce que les ressources naturelles de l'Europe ne soient pas gaspillées, mal utilisées ou détruites ».

Le Comité européen formule généralement ses conclusions sous forme de recommandations au Comité des Ministres, mais il a également compétence pour rédiger des projets d'accords et de conventions internationales. Dans l'ensemble son rôle consiste à inciter les gouvernements et les autorités locales à prendre, sur le plan national comme sur le plan européen, des mesures visant à assurer une meilleure sauvegarde de la nature, des ressources naturelles et des paysages dans les pays membres.

## NORVÈGE

The Administration for outdoor life and nature conservation. Ministry of Labour and Municipal Affairs. Kommunal-departmentbat. OSLO Dap.

## ISLANDE

Mr. B. KJARAN, Chairman of the Icelandic National Council for the Protection of Nature. Hafnarstraeti 5, REYKJAVIK.

## SUÈDE

The National Nature Conservancy Board. Centralvägen 28, Box 1104, SOLNA 1.

## ROYAUME-UNI

The National Parks Commission. 1 Cambridge Gate, Regent's Park, LONDON N.W.1.

## BELGIQUE

Service des réserves naturelles domaniales et de la conservation de la Nature auprès de l'Administration des Eaux et Forêts, Ministère de l'Agriculture. 32, boulevard Bischoffsheim, BRUXELLES 1.

## IRLANDE

Forestry Division. Department of Lands. 22 Upper Merrion St. DUBLIN 2.

## LUXEMBOURG

Conseil supérieur de la nature. Direction des Eaux et Forêts. 26, rue Philippe II, LUXEMBOURG.

## FRANCE

M. COUTROT, ing. chef génie rural des Eaux et Forêts. Chef Département de Protection de la Nature C.E.R.A.F.E.R. Ministère de l'Agriculture, B.P. 114. Saint Martin d'Heres 38.

## RÉP. FÉD. D'ALLEMAGNE

Professeur Dr OLSCHOWY, Direktor. Bundesanstalt für Vegetationskunde Naturschutz und Landschaftspflege, Heerstrasse 110, 532 BAD GODESBERG.

## SUISSE

Ligue suisse pour la protection de la nature. Wartenbergstrasse 22, 4052 BALE.

## AUTRICHE

Winkl. Hofrat Dr. Phil. Nat. H. HANSELY, Chef der Abteilung Landesplanung und Naturschutz. KLAGENFURT.

## ITALIE

Professeur G.U. PAPI, chef du Bureau des Rapports Internationaux auprès du Cabinet du Ministère italien.

## MALTE

Director of Agriculture. Department of Agriculture. 93, Archbishop Street, VALLETTA.

## DANEMARK

Statens naturfrednings- og landskabskonsulent. Nyropsgade 22, COPENHAGEN V.

## PAYS-BAS

Het Instituut voor Natuurbeschermingseducatie. Herengracht 540, AMSTERDAM.

## CHYPRE

Director of the Department of Forests, Ministry of Agriculture and Natural Resources. NICOSIA.

## TURQUIE

Mr. Z. BAYER, Head of National Parks Department. Turkish Forest Service. Tarım Bakanligi, Orman Genel Müdürlüğü, ANKARA.

## GRÈCE

M.P. MARGAROPOULOS, Directeur de la Division des Reboisements et d'Aménagement des bassins versants. 9, rue Kratinou, ATHÈNES 112.

Agences Nationales du Centre européen d'Information  
pour la Conservation de la Nature